

ANNEXE II c – RÈGLEMENT D'EXAMEN

BTS Bioqualité			Scolaires (établissements publics ou privés sous contrat) Apprentis (CFA ou sections d'apprentissage habilités) Formation professionnelle continue dans les établissements publics habilités	Formation professionnelle continue (établissements publics habilités à pratiquer le CCF)			Scolaires (établissements privés hors contrat) Apprentis (CFA ou sections d'apprentissage non habilités) Formation professionnelle continue (établissements privés) Au titre de l'expérience professionnelle Enseignement à distance	
Épreuves	Unités	Coef	Forme	Durée	Forme	Durée	Forme	Durée
E1 - Langue vivante étrangère 1 : anglais	U1	2	CCF 2 situations d'évaluation		CCF 2 situations d'évaluation		orale ponctuelle	45 min
E2 - Mathématiques et physique-chimie								
E21 - Mathématiques	U21	2	CCF 2 situations d'évaluation	55 min	CCF 2 situations d'évaluation	55 min	écrite ponctuelle	2 h
E22 - Physique-chimie	U22	2	CCF 2 situations d'évaluation		CCF 2 situations d'évaluation		pratique ponctuelle	2 h
E3 - Management de la qualité	U3	5	écrite ponctuelle	4 h	écrite ponctuelle	4 h	écrite ponctuelle	4 h
E4 - Bioexpertise au service de l'organisme	U4	5	écrite ponctuelle	4 h	CCF 1 situation d'évaluation		écrite ponctuelle	4 h
E5 - Pratiques opérationnelles de la qualité	U5	8	CCF 3 situations d'évaluation		CCF 3 situations d'évaluation		pratique ponctuelle	9 h
E6 - Relations et communication professionnelles	U6	5	orale ponctuelle	45 min	CCF 1 situation d'évaluation		orale ponctuelle	45 min
Épreuve facultative ¹ Langue vivante étrangère 2 ²	UF1	2	orale ponctuelle	20 min	orale ponctuelle	20 min	orale ponctuelle	20 min

¹ Seuls les points au-dessus de la moyenne sont pris en compte.

² La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire.